

DIRECTIVES DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS

Capital Traiteur Montréal Inc. (ci-après « Capital Traiteur ») est le fournisseur exclusif des services alimentaires au Palais des congrès de Montréal. Il est formellement interdit d'apporter des aliments, boissons, friandises, eau en bouteille ou tout autre article de nature similaire sur les lieux sans autorisation préalable.

Les produits offerts et distribués gratuitement, à titre d'échantillons, ne doivent pas venir en compétition ni limiter les ventes de Capital Traiteur. Pour être reconnu comme échantillon, ces produits doivent faire partie de la nature du commerce impliqué et donc distribués dans le but de les faire connaître du public.

Exemples d'échantillons autorisés : une boulangerie qui fait goûter son pain, une brûlerie qui fait goûter son café.

Exemples d'échantillons non autorisés : une compagnie de pièces d'auto qui distribue des bouteilles d'eau, une compagnie d'assurance qui distribue des chocolats.

Afin d'obtenir l'autorisation de Capital Traiteur pour distribuer de la nourriture ou des boissons, il convient donc de respecter l'une des deux conditions suivantes (veuillez cocher la catégorie qui s'applique à vous) :

FABRICANT DE PRODUITS

Celui qui envisage la distribution doit être le fabricant desdits produits et exposer à une foire commerciale sur la restauration ou un secteur connexe. Il devra distribuer en format échantillon uniquement, soit 60 ml (2 onces) pour les liquides et 28 grammes (1 once) pour les solides, soit l'équivalent d'une bouchée. Si le produit est de l'alcool, des directives spéciales s'appliquent.

NON-FABRICANT DE PRODUITS

Celui qui envisage la distribution doit payer un frais à Capital Traiteur afin qu'il renonce à son droit d'exclusivité. Le montant du frais sera calculé par Capital Traiteur, selon la nature et la quantité du produit en distribution, et payable en entier par carte de crédit. Sous cette catégorie, les produits alcoolisés ne peuvent être distribués.

Celui qui distribue de la nourriture ou des boissons sur les lieux du Palais des congrès de Montréal sans autorisation préalable de Capital Traiteur devra immédiatement retirer les produits non autorisés de son kiosque ou salle de réunion, à la demande de la Société du Palais des congrès ou de son représentant.

Veuillez compléter la section ci-bas au moins trois (3) semaines avant l'événement.

Nom de l'événement :

Dates d'activité :

Numéro de kiosque :

Responsable sur place
Nom :

Numéro de cellulaire :

Entreprise :

Produit(s) pour l'échantillonnage et format :

Nom du demandeur :

Téléphone :

Adresse :

Courriel :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Vous recevrez un avis de réception par courriel dans les jours qui suivent la demande.

Capital Traiteur Montréal Inc., 159, rue Saint-Antoine Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H2Z 2A7 – Téléphone : 514 871-3111